

Postulat Commission ad hoc « Infrastructures scolaires et parascolaires »

Pour une étude approfondie des besoins actuels et futurs des sociétés locales culturelles et sportives en adéquation avec les infrastructures actuelles et futures sur le territoire communal et environnant

Contexte

La vie culturelle, associative et sportive d'une commune offre de nombreuses possibilités de participer à la vie locale. Ceci permet de développer et de renforcer la cohésion sociale en plus de la qualité de vie des habitants. A Ayent, beaucoup d'entre eux s'investissent dans des activités sportives et culturelles sur le territoire de la commune. Ainsi, pas moins de 45 sociétés locales ont vu le jour. Afin de contribuer à l'attractivité et à l'animation de la vie communale, certaines ont besoin d'infrastructures adaptées.

Dans notre canton et de nombreux autres, la plupart des infrastructures sportives et culturelles sont à la charge des communes, qu'il s'agisse de l'exploitation et de l'investissement. La commune d'Ayent possède à ce jour plusieurs infrastructures dont certaines sont intégrées aux centres scolaires de Botyre et de Saint-Romain. Ces dernières sont régulièrement occupées en dehors des horaires scolaires par des sociétés locales.

Depuis plusieurs années, la nécessité de mettre à disposition des infrastructures répondant aux activités et aux attentes de ces sociétés locales se précise. Afin de pouvoir répondre à cette question, il est essentiel de connaître les besoins spécifiques de chaque société locale et de déterminer comment la commune peut y répondre de manière proportionnée.

Enoncé du postulat

Tenant compte des différents projets en cours, chacun soumis à étude, les membres de la Commission ad hoc « Infrastructures scolaires et parascolaires » soussignés déposent le postulat suivant :

Pour une étude globale qui présente plusieurs alternatives/variantes et portant sur les points suivants :

- Etat des lieux des besoins actuels et futurs de toutes les sociétés locales culturelles et sportives de la commune ;
- Etat des lieux des infrastructures existantes sur le territoire de la commune qui couvrent ces besoins en totalité ou en partie ;
- Etude de diverses solutions pour répondre aux besoins actuels et futurs des sociétés locales culturelles et sportives ;
- Prise en compte des mesures d'assainissement nécessaires des locaux existants pour répondre aux besoins et aux normes actuelles ;
- Prise en compte des infrastructures potentiellement disponibles dans les communes avoisinantes ;
- Prise en compte des coûts des diverses solutions proposées.

Ces réflexions sont importantes afin de soutenir durablement et de manière rationnelle les sociétés locales. Les importants investissements qui sont en cours méritent d'être réfléchis et intégrés dans une vision globale afin qu'ils soient proportionnés et adaptés aux besoins.

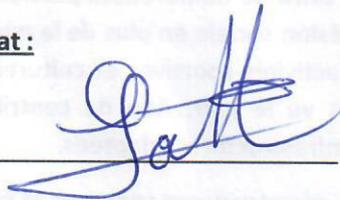
En vous invitant à accepter ce postulat, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers Généraux, Monsieur le Président de Commune ainsi que Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, nos salutations respectueuses.

La Commission ad hoc « Infrastructures scolaires et parascolaires »

Fait à Ayent, le 20 décembre 2023

Les signataires du postulat :

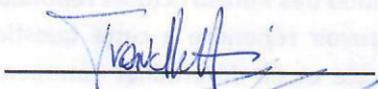
Gérard Constantin :



Natasha Constantin :



Nicole Travelletti :



Roman Kudinov :



Olivier Savioz :



Samuel Morard :



Christèle Bastian :

